



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 002, Mars 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

1. **Les Tagbana, un sous-groupe Sénoufo du nord de la Côte d'Ivoire, XIV^e-XIX^e siècles**
Mamadou BAMBA & KONE Kiyali..... 1-19
2. **L'Évangélisation en terre abidji : le cas du village de Bécédi (1934-1954)**
Okpobé Henriette KRÉ..... 19-35
3. **L'évolution des relations entre le Kebbi et le Songhay (XV^e-XVI^e siècles)**
Yaya BAKAYOKO..... 36-46
4. **La présence des musulmans dans l'espace abron-koulango (Côte d'Ivoire)**
Ali Ouattara APPOH..... 47-63
5. **Le Centre National Para-Télé Enseignement (CNPTE) dans l'éducation en Côte d'Ivoire : cas du CNPTE de Bouaké dans l'éducation post-crise, 2008-2018**
FLE Sompléi Sévérin..... 64-77
6. **Histoire de la chefferie baoulé alla-n'djra-satiklan de Côte-d'Ivoire, des origines à sa suspension (1810-1982)**
Kouamé Mélesse KOFFI..... 78-95

Géographie

7. **Périurbanisation et transmutations spatio-environnementales dans le septième arrondissement de Yaoundé, Nkolbisson au Cameroun**
Danielle Laure MATATEYOU, Zounquifilou NFENJOU & Moïse MOUPOU..... 96-114

Sociologie et anthropologie

8. **Mise en œuvre du processus de délimitation des terroirs villageois d'Assounvoue, Angbavia, Djekekro et Ouaouakro (Toumodi)**
Ackha Antoine Désiré ANDJÉMIAN & Sadia Franck TAO..... 115-130
9. **Stratégies d'insertion et de maintien des ivoiriens dans la vente de pièces détachées d'automobiles à Abidjan**
KOUASSI Adjoa Barbara Michèle..... 131-142

Economie et gestion

- 10. Analyse des activités génératrices de revenus des femmes de la coopérative des commerçantes de Gao**
 Mohamed Amadou Salia DICKO, Oumar Diandjo TRAORE,
 Ibrahima Hamoro KEITA, Adama BOUARE & Salia Sinaly TRAORE..... **143-161**

Sciences juridiques et politiques

- 11. Les reformes administratives au Mali de 1991 à 2012**
 Ibrahima DAMA..... **162-184**

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS

Sciences du langage, de l'information et de la communication

- 12. Décentralisation et participation de la femme au développement local au Burkina Faso**
 Aïcha TAMBOURA-DIAWARA & Tairou BANGRE..... **185-203**
- 13. Communication du Front Populaire Ivoirien Gbagbo ou rien sur Facebook : quels effets ?**
 Koffi Éric ATTA & Ali Fambili DIARRASSOUBA..... **204-218**

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Anglais

- 14. Translating English Idioms into French: The Interplay between Flexibility and Creativity**
 Mamoutou COULIBALY..... **219-239**
- 15. Covid-19 and other challenges facing malian translators and interpreters**
 Moussa O. MINTA..... **240-250**

L'évolution des relations entre le Kebbi et le Songhay (XV^e-XVI^e siècles)

Yaya BAKAYOKO

Université Péleforo Gon Coulibaly

Korhogo-Côte d'Ivoire

Email : byool@yahoo.fr

Tél : 002250757963072

Résumé :

Dans l'empire Songhay, la plupart des souverains ont mené des guerres de conquête dans le but d'accroître la suprématie de l'empire. Les royaumes annexés deviennent des vassaux de l'empire Songhay. Malgré sa puissance, certains royaumes ont réussi à résister aux assauts de l'empire Songhay, d'autres ont également réussi à vaincre la domination Songhay, c'est le cas du Kebbi. En effet, le Kebbi qui était un vassal de l'empire Songhay s'affranchit de toute domination Songhay ; De cet événement, naît entre les deux royaumes un conflit tout au long du XVI^{ème} siècle. Askia Mohamed 1^{er} échoue dans la reconquête du Kebbi. Ses successeurs Askia Mohamed Benkan kiriai (1531-1537) qui était le fils d'Omar Komdiâgho le frère d'Askia Mohamed 1^{er}, ainsi qu'Askia Daoud (1549-1582) le dernier fils d'Askia Mohamed 1^{er} à être sur le trône Songhay, tentèrent de reconquérir l'Etat perdu sous le règne de leur prédécesseur, mais en vain. Cette étude vise à montrer les particularités de chaque royaume, l'un (le Songhay) se distingue de sa grandeur, de son organisation et l'autre (le Kebbi) de sa capacité de contenir le Songhay. Dans cette présente étude, nous voulons montrer les particularités raisons de l'échec du Songhay face au Kebbi.

Mots-clés : évolution, politique, Kebbi, Songhay

The evolution of relations between Kebbi and Songhay (15th-16th centuries)

Summary

In the Songhay Empire, most rulers waged wars of conquest with the aim of increasing the supremacy of the empire. The annexed kingdoms become vassals of the Songhay Empire. Despite its power, some kingdoms managed to resist the onslaught of the Songhay empire, others also managed to defeat the Songhay domination, this is the case of Kebbi. Indeed, the Kebbi who was a vassal of the Songhay empire freed itself from any Songhay domination; This event gave rise to a conflict between the two kingdoms throughout the 16th century. Askia Mohamed 1st fails in the reconquest of Kebbi. His successors Askia Mohamed Benkan kiriai (1531-1537) who was the son of Omar Komdiâgho the brother of Askia Mohamed 1st, as well as Askia Daoud (1549-1582) the last son of Askia Mohamed 1st to be on the throne Songhay, tried to reconquer the state lost under the reign of their predecessor, but in vain. This study aims to show the particularities of each kingdom, one (the Songhay) is distinguished by its size, its organization and the other (the Kebbi) by its capacity to contain the Songhay. In this present study, we want to show the specific reasons for the failure of Songhay against Kebbi

Keywords : Evolution, politic, Kebbi, Songhay

Introduction

À la fin du XIV^e siècle, les Sonni profitent des difficultés du Mali pour s'affranchir et débusquer les Mandés pour devenir les maîtres de Gao. Grâce à la mise en œuvre de Sonni Madawu et de Sonni Daama, par le biais des guerres et des invasions, les princes de Gao sont devenus les maîtres de la boucle du Niger.

Sous son règne (1464 à 1492), Sonni Ali conquiert Massina et le Dendi. Parmi les nombreux royaumes annexés, figure le Kebbi, une ville haoussa située à l'est de Gao. De cette domination naissent les relations conflictuelles entre les deux royaumes. À la mort de Sonni Ali, Askia Mohamed 1^{er} arrive au pouvoir après avoir évincé Sonni Baro le fils de Sonni Ali. Dès lors, il hérite de tous les territoires précédemment annexés par les Sonni dont le Kebbi. Réputé être un fervent musulman, Askia Mohamed 1^{er}, fonde de la dynastie des Askia, et y règne de 1493 à 1528,

Grâce aux importantes conquêtes qu'il effectue au cours de son règne, l'empire Songhay atteint son apogée. A cette époque, le fondateur de la dynastie des Askia s'est allié au dirigeant de Kebbi Muhammadu Kanta qui était sous domination Songhay. Après plusieurs combats aux côtés du prince Songhay Askia Mohamed 1^{er}, Kanta obtint son indépendance vers 1516. A partir de cette date, les relations entre le Kebbi et le Songhay deviennent conflictuelles. C'est ainsi que nous sommes amenés à nous poser la question suivante : Comment expliquer le passage d'état vassalisé du Kebbi à un état indépendant ? Pour trouver des réponses à cette question, nous avons eu recours aux sources africaines comme le *Tarikh el-Fettach*¹ et le *Tarikh es-Soudan*². Celles-ci fournissent de multiples informations sur les rapports entre le Songhay et le Kebbi et permettent donc d'analyser les faits et gestes entre ces deux contrées.

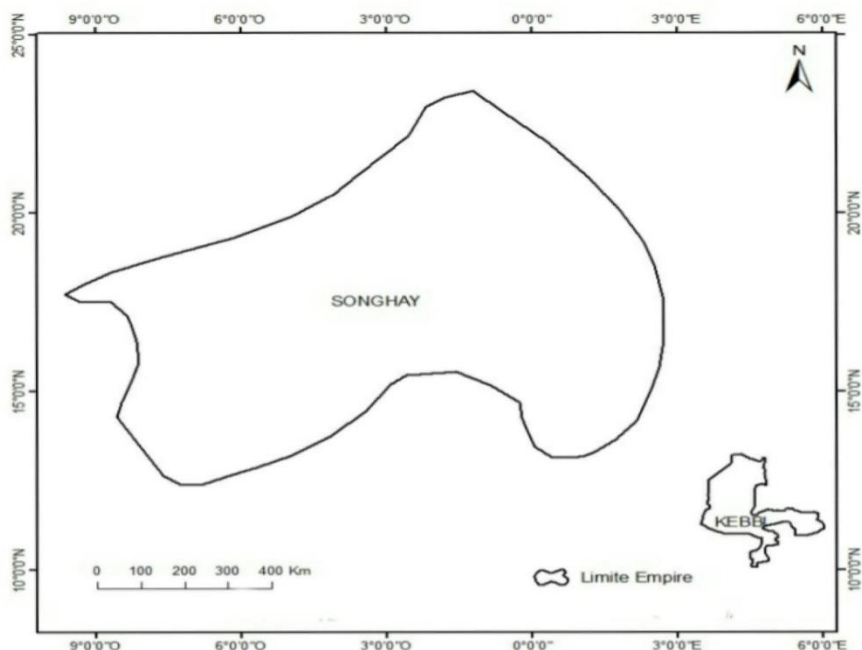
Dans cette étude, notre hypothèse est que les relations entre le Songhay et le Kebbi ont évolué passant d'un rapport de suzeraineté à un rapport de conflit. Pour notre analyse, Nous montrerons d'abord que le Kebbi est un vassal de l'empire Songhaï. Ensuite, nous mettrons l'accent sur le processus d'accession à l'indépendance du Kebbi. Enfin, nous examinerons l'impact de cette indépendance sur le Songhay.

¹ Kati Mamoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, Paris, Maisonneuve et Larose, 364 p.

² Sadi Es- Abderahman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve et Larose, 540 p.

1. Le Kebbi : un Etat vassal du Songhay

L'origine de ce peuple évoque le départ du prince Bayajidda de Bagdad. Il serait parti vers l'ouest, vers le Kanem-Bornu. Là, le Mai (roi) a donné à Bayajidda sa fille, Magira, comme épouse, mais l'a privé de son escorte. Bayajidda s'enfuit vers l'ouest par peur du Mai et arriva quelque temps plus tard dans une ville dont les habitants étaient privés d'accès à l'eau par un grand serpent appelé sarki (chef). Il a tué le serpent avec son épée ; pour le récompenser, la reine locale Daura l'épousa et lui donna également une concubine, Gwari. Du mariage avec Daura est né un fils appelé Bawogari, tandis que la concubine lui a donné un autre garçon, nommé Karbogari ou Karafgari (preneur de villes). Le nom de la ville est devenu Daura. Bawogari, qui succéda à son père, eut tour à tour six fils, trois paires de jumeaux, qui devinrent les chefs de Kano et Daura, de Gobir et Zazzau (Zegzeg ou Zaria), de Katsina et Rano ; avec Biram, qui était gouverné par le fils que Bayajidda avait eus de la princesse de Bornu, ces sept États formaient hawsa bakwai, les sept hawsa (États). Les fils de Karbogari ont également fondé sept états : Kebbi, Zamfara, Gwari, Jukun (Kwararafa), Yoruba, Nupe et Yawuri, appelés banza bakwai, les "sept bâtards" ou les "sept sans valeur". Même si cette théorie contient des détails plus anciens, cette légende reflète une situation qui s'est produite dans le nord du Nigeria au XVI^e siècle. (M. Adamu, 1966: 297). Le Kebbi est donc l'une des cités qui ont formé les cités haoussa du centre du Soudan à l'époque médiévale. Le Kebbi était situé au sud-est de Songhay, plus précisément à l'est de Gao.



Source : Bakayoko Y., 2021 : 234

Le Kebbi était aussi appelé le Kanta, qui était en fait le titre de ses dirigeants. Qui sont les populations qui résidaient sur ce territoire ? Le Kebbi est habité depuis des temps reculés par des peuples de langue haoussa, la tradition locale ne classe pas les populations de cette région parmi les Hausa Bakwai, mais parmi les Banza Bakwai. Selon Muhammad Bello, «les habitants de Kebbi descendent d'une mère de Katsina et d'un père de Songhay ». (Muhammad Bello cité par A. Mahdi, 1966 : 305). Il y a eu l'arrivée d'immigrants d'autres régions haoussa. L'un de ces immigrants était un certain Muḥammadu Kanta, de Kuyambana, dans le sud de Katsina. Sa population hétéroclite comprenait Haoussa, Songhay, Bornouan, Fulbe, etc. ceci est précisé par M. Delafosse, « qui estime que les habitants du Kebbi seraient issus d'un mélange de Songhay et de Haoussa ». (M. Delafosse, 1922 : 87). Ainsi, on peut estimer que le Kebbi était composé de plusieurs peuples, c'étaient des peuples réunis avec plusieurs brassages culturels causés par leur relation avec le songhay et les immigrants d'autres royaumes.

Cette localité apparue dans l'histoire au moment où cette zone était tombée pour la première fois sous la domination Songhay, pendant le règne de Sonni Ali (1462-1492). Les facteurs de la domination du Songhay sur ce territoire haoussa ne sont pas bien connus, car les sources ne sont pas précises à ce propos. Nous savons simplement que le Kebbi était jusqu'en 1516 sous le joug du Songhay alors aux mains d'Askia Mohamed 1^{er}. Toutefois, si nous nous référons au T.E-F, il apparaît que cette hégémonie songhay est l'œuvre de Sonni Ali. En cela, M. Kati affirme que :

Il fut toujours victorieux et saccagea tous les pays sur lesquels il avait jeté son dévolu. Aucune de ses armées, lui présent, ne fut mise en déroute : toujours vainqueur, jamais vaincu. Il ne laissa aucune région, aucune ville, aucun village, depuis le Kanta jusqu'au Sibiridougou, sans l'attaquer à la tête de sa cavalerie, guerroyant contre les habitants et ravageant leur territoire. (M. Kati, 1964 : 82)

Il convient de savoir que les Tarikhs désignent le Kebbi sous le nom de Kanta ; qui est en fait le titre que portent ses souverains. Il ressort donc de cet extrait que la limite orientale du Songhay sous Sonni Ali s'arrêtait au Kebbi et qu'il l'aurait conquis à la tête de son armée

À sa mort accidentelle en 1492, il était à la tête d'un vaste empire centré sur le Niger et s'étendant du Dendi au sud-est jusqu'à Masina à l'ouest. Par la suite, Askia Mohamed 1^{er} se chargea d'organiser le vaste territoire hérité de son prédécesseur. C'est ainsi qu'il créa dans ces deux régions les districts du Dendi et Kourmina. À la tête de chaque district, il installa un gouverneur désigné sous le titre de Fari ou Farma, de Koy ou Mondzo. L'autorité du Dendi

Fari était au sud-est de Gao, c'est-à-dire qu'en plus du Dendi, toutes les provinces de cette région étaient sous son joug. Le Kebbi qui se localise au sud-est du Songhay fit alors partie du district du Dendi. En effet, les conquêtes militaires d'Askia Mohamed 1^{er} ont poussé les limites du Songhay au-delà de Kanta et de Sibiridoukou entre 1494 et 1517. En effet, au côté d'Askia Mohamed 1^{er}, Kebbi contribue à la conquête des autres territoires haoussa comme le Katsina, le Kano, les Touaregs et Agadès.

Retenons que le Kebbi était une cité haoussa située au Soudan Central avec pour population les Haoussa, des Songhay, des Fulbé. Mais malheureusement Askia Mohamed 1^{er} n'aurait pas le charisme et le leadership de son prédécesseur pour maintenir le Kebbi sous le joug du Songhay. En 1516 le Kebbi s'émancipe de la suzeraineté du Songhay et devient ainsi un territoire indépendant jusqu'à la fin de la dynastie des Askia. Comment cela a-t-il pu arriver ?

2. L'indépendance du Kebbi : de la résistance à l'accord de paix

Après l'annexion d'Agadès, Askia Mohamed 1^{er} se brouille avec le roi du Kebbi, qui était son allié à cette période à propos du partage du butin. Cette information est accréditée par A. Es-Sadi qui explique que :

Kanta, en revenant avec le prince de son expédition contre Agadez, avait espéré recevoir dès son arrivée dans son pays sa part du butin qui avait été fait. Cette espérance ayant été déçue, il parla de cette affaire au Dendi-Fâri et celui-ci lui répondit : Si tu adresses une réclamation de ce genre au prince, tu te feras traiter en rebelle. Kanta ne répliqua rien ; puis ses compagnons étant venus les trouver et lui ayant dit : Où donc est notre part du butin ? Nous ne l'avons pas encore vue ; pourquoi ne la réclames-tu pas ? Il leur répondit : ai-je l'ai demandée et le Dendi Fâri m'a assuré que si je persistais à les réclamer, je serais traité en rebelle. Or, je ne veux pas être seul traité en rebelle ; associez-vous à moi et alors je réclamerai. Eh ! bien, s'écrièrent-ils, nous serons traités en rebelles ainsi que toi. Merci, répliquât-il, c'est tout ce que je désirais de vous. Là-dessus Kanta se rendit auprès du Dendi-Fâri ; il renouvela sa demande et essuya un refus. La révolte éclata aussitôt ; dans un grand combat que les rebelles livrèrent aux troupes du prince, ils tinrent tête à leurs adversaires et cessèrent dès lors de reconnaître l'autorité de Askia El-Hàdj-Mohammed. Cette situation dura jusqu'à la fin de la dynastie des gens du Songhai et Kanta conserva son indépendance (A. Es-Sadi, 1964 : 146).

Il ressort de ce passage, qu'Askia Mohamed 1^{er} avait pour habitude de procéder au partage du butin juste après les expéditions. Pour une raison inconnue cette fois, le partage n'avait pas été fait. On en déduit deux explications possibles : soit Askia Mohamed 1^{er} voulait réserver à lui seul le butin prélevé à Agadez ; soit il attendait le retour à Gao pour le faire. Il est aussi possible qu'il ait soupçonné des velléités de révolte et qu'il ait retardé le partage du butin pour en avoir le cœur net. Peu importe les raisons à la suite de cet événement, le Kanta décide de se révolter et parvient à se soustraire du joug Songhay pour devenir indépendant. Le Kebbi

devint une enclave indépendante dans le territoire songhay. Dès lors, les rapports entre le Kebbi passent de la vassalité à la dualité caractérisés par la résistance de la détermination du Kebbi à maintenir son indépendance inespérée. À plusieurs occasions, les Askia tentent de reconquérir la cité haoussa Askia Mohamed 1^{er} revient à nouveau au Kebbi en Janvier 1517. Mais comme nous le dit A. Es-Sadi, cette nouvelle campagne « ne produisit pas le moindre résultat ». (A.ES- Sadi, 1964 : 146). Cela signifie que le Kebbi avait à nouveau vaincu le Songhay. À la suite de cette seconde défaite, Askia Mohamed 1^{er} abandonna la volonté de reconquérir le Kebbi. Quelles sont donc les raisons de cet abandon ? La 1^{ère} est le grand âge d'Askia Mohamed 1^{er}. D'abord, il faut savoir que l'année 1517 marque la fin de ses expéditions militaires. Cela s'explique d'une part par son âge avancé, car, Il avait 74 ans et d'autre part, par sa cécité certainement. Comme on le sait vers la fin de sa vie, il était devenu aveugle. Les successeurs d'Askia Mohamed 1^{er} essayeront de vaincre le Kebbi. Ainsi, Askia Mohamed Benkan kiriai (1531-1537), il tentera de reconquérir le Kebbi mais il échouera et failli même y perdre la vie.

Mohammed Benkan entreprit en personne une expédition contre le Kanta et le combat s'engagea entre eux à l'endroit appelé Ouantar masa. Kanta infligea une honteuse défaite à son adversaire qui s'enfuit avec toute son armée. Poursuivit par leurs vainqueurs, les fuyards furent acculés à un marigot et ne durent leur salut qu'à Dieu seul. Comme il était irréalisable de franchir le marigot à cheval, le prince mit pied à terre ; il se fit porter sur les épaules du Hi-Koï Bokar-'Ali-Doudou, puis, quand il eut franchi ce passage, les soldats de Kanta revinrent sur leurs pas [...] ensuite le prince arriva à Kâgho et depuis cette époque, aucun des Askias ne fit d'expédition contre Kanta. (A. Es-Sadi, 1964 : 146).

Contrairement aux affirmations d'A. Es-Sadi, Askia Daoud (1549-1582) tente lui aussi d'imposer à nouveau la domination du Songhay sur le Kebbi. Il succède à Ishaq 1^{er} en 1549. Il organisa une autre expédition contre le Kebbi en 1552, en réalité, il voulait récupérer l'État autrefois vassal du Kebbi qui s'était émancipé et en profiter pour élargir sa zone de contrôle au Soudan, notamment au centre du soudan « mais comme ses prédécesseurs, elle se solda par une défaite ». (Y. Bakayoko, 2021 : 236). Par la suite, un compromis a été trouvé en 1553. Aussi, du traité qui a été signé entre Askia Daoud et le Kanta du Kebbi, nous ne savons pas véritablement son fondement. Mais à l'analyse, il pourrait s'agir d'un pacte de non-agression car aucune source n'informe sur une quelconque attaque de part et d'autre. Supérieur en nombre et en moyens, le Songhay a été tout de même incapable de réimposer sa suprématie sur ce petit territoire du Kebbi. Alors, quels sont les facteurs qui ont permis au Kebbi de résister à la plus puissante armée que le Soudan occidental n'ait jamais connue ? À l'analyse, plusieurs éléments permettent d'élucider la question. D'abord, relevons la connaissance des

forces et faiblesses de l'armée songhay. En effet, pour avoir servi sous les Askia, Les Kanta et leurs soldats connaissaient à la fois l'organisation, le fonctionnement, les corps d'armées et leur rôle, l'armement et les stratégies militaires songhay. Ces connaissances ont permis au Kebbi de prévoir à l'avance les attaques de son adversaire et de le contrer. Notons également les purges et la non modernisation de l'armement songhay. (Y. Bakayoko, 2021 : 139-144).

Les purges ont affaibli d'une façon directe ou indirecte l'armée Songhay, en effet, l'armée Songhay a connu ses premières purges pendant la mise en place de la nouvelle armée d'Askia Mohamed 1^{er} après sa victoire militaire contre Sonni Baro en 1493. S. Souleymane nous explique :

Qu'en 1493, qu'il est possible que Askia Mohamed 1^{er} ait écarté de l'armée un certain nombre d'officier et de soldats survivants de l'armée de Sonni Baro. Car, au moment de son appel à la révolte contre Sonni Baro, ces chefs militaires avaient refusé de le suivre, préférant rester loyaux. Askia Mohamed a pu avoir pris prétexte de cette conduite pour justifier la purge à opérer (S. Sangaré, 2007 : 253).

Donc, il ressort que même si l'armée Songhay n'a pas disparu, mais ce phénomène a provoqué la perte de certains officiers qui avaient déjà combattu le Kebbi et qui connaissaient les faiblesses de son armé. En outre, des purges ont été faites au sein de l'armée, par ses successeurs. C'est dans ce sens qu'Askia Moussa a fait exécuter entre vingt-cinq et trente-cinq de ses cousins, tous enfants de son oncle Amar Komzago, certainement des militaires.

Cette purge affaiblir l'armée Songhay et ceux qui réussirent à y échapper par la fuite comme le valeureux officier Bokar Kirin Kirin, iront former une seconde armée pour déclencher la première guerre civile du règne de l'Askia Moussa, celle de 1529, au cours de cette guerre civile, un grand nombre de personnes périrent des deux côtés. (Y. Bakayoko, 2021 : 209-210).

En outre, quand Askia Ishaq 1^{er} devient empereurs en 1539, les purges reprennent au sein de l'armée Songhay, en effet, Ishaq 1^{er} dans le cadre de s'affranchir de la tutelle de l'armée qui faisait et défaisait les souverains, « ce dernier fit périr un nombre considérable de personnes appartenant à l'armée ». (A. Es Sadi, 1964 : 138). Il s'agit, à l'évidence, de soldats et d'officier. Certains ont été emprisonnés comme le Hi-Koi Bokar Ali Doudo. Ce dernier a été démis de ses fonctions et emprisonné. Aussi, il expédie un zaghrâni à Biro pour tuer le Kôrmina-fari otsman le perdant de la guerre civile de 1529 contre Askia Moussa. Il lui avait promis pour ce meurtre trente vaches qui n'avaient encore vêlé. Le zaghrâni tue le Kôrmina-Fari et revient ensuite toucher le prix de son crime qui lui fut payé intégralement. Puis, comme il retourne dans son pays, Ishaq 1^{er} donne l'ordre de le tuer, ce qui a été fait. (Y. Bakayoko, 2021 : 65).

En dépit de ces purges, cette armée n'a pas connu d'innovation au niveau des équipements. Aucune source ne révèle la présence du fusil dans l'équipement militaire du Songhay, le fusil fut également absent de l'équipement des soldats. Pourtant, l'équipement de l'armée marocaine aurait pu donner aux autorités du Songhay l'idée d'acquérir des armes à feu. Ce matériel à de sécurité, de protection et de guerre était connu par Askia Daoud car les marocains l'ont utilisé pour neutraliser les bases des Touaregs à Teghazza qui est situé sur le territoire Songhay. En plus, les fusils se trouvaient en abondance sur les marchés marocains après 1550, grâce aux exportations anglaises, en effet, à partir du règne du souverain marocain Mohammed El Cheik (1543-1557) que les exportations du coton marocain en direction de l'Angleterre se sont intensifiées. En retour, les Anglais exportaient au Maroc des mousquets et des pistolets. Aussi si l'on suppose que les souverains marocains opposent leur veto à cet achat, les autorités songhays auraient pu se tourner vers les Turcs, rivaux des souverains marocains qui étaient installés en Algérie depuis 1519, à Tripoli depuis 1551 et en Tunisie en 1574. Elles auraient pu s'en procurer pour équiper leur armée comme l'a parfaitement fait le pouvoir du Bornou à la même époque et dans les mêmes circonstances (E. Mohammadou, 1976 : 52-56). Les autorités du Songhay auraient dû chercher à équiper et renforcer l'armée en vue de prévenir une quelconque bataille.

Par ailleurs, il y a le fait que le Kebbi se trouve au point d'intersection entre deux grands empires et civilisations. Le Kebbi se trouve aux frontières sud-est du Songhay et à celles du sud-ouest du Kanem-Bornou. En plus, sa civilisation était plus tournée vers le Kanem-Bornou que vers le Songhay. Cette situation a permis au Kanta de faire des emprunts culturels. Ainsi, les kanta ont amélioré leurs armées et stratégies militaires avec des emprunts au Kanem-Bornou. Enfin, la résistance du Kebbi provient de sa situation géographique. Le Kebbi est situé dans une région montagneuse avec des fortifications pour rendre la cité imprenable. Dès lors, la maîtrise du terrain a rendu impossible, toutes les tentatives de reconquête du Kebbi par le Songhay. Il a fallu 35 ans aux Askias pour s'en rendre compte (1517 et 1552). Toutefois, ces nombreuses tentatives de reconquête par les songhays sont le signe l'intérêt des Askias sur le Kebbi.

3. L'intérêt du Songhay pour le Kebbi

La plupart des empereurs ont mené des guerres de conquête dans le but d'accroître l'hégémonie de leur empire. Sur les plans politique et économique, avoir la main mise sur un territoire et y imposer son emprise est un signe de grandeur et de puissance à cette époque.

Dans le cas des rapports entre le Songhay et le Kebbi, les raisons étaient avant tout économiques. Depuis le XV^e siècle, le Songhay est confronté à des difficultés liées à l'exploitation de l'or. A ce propos, Cada Mosto (1895 : 62-65) nous dit-il :

l'or qui se porte à Melli par tel moyen est divisé en trois parties : La seconde et tierce partie vient avec une caravane de Melli à Tombut [Tombouctou](...) d'où elle se charroye vers Thunes de Barbarie (...) Fez, Maroc (...) cet or est tout le meilleur qui se puisse tirer des pays sus-nommés (...) on en conduit sur les rivières de la mer, que l'on vend puis aux Portugaloys, lesquels resident journellement en l'île pour le traficq des marchandises en troque d'autres choses. (Cada Mosto, 1895 : 62-65)

Il ressort de ce passage que les Portugais avaient capté le commerce de l'or sur la côte. Cette situation a eu un impact sur l'économie songhay. Il est important de savoir, que le territoire songhay ne comporte pas des mines d'or et de sel indispensable à l'économie. C'est pour faire face à cette situation que le Songhay décidait de s'accaparer de régions aurifères et salines du sud-est. C'est ainsi qu'Askia Mohamed 1^{er} conquiert Teghazza pour ses mines de sel. C'est dans cette même perspective, qu'il fait la conquête des régions haoussa qui étaient riches en minerais notamment en or, en cuivre et en produits agricoles. Les principaux centres du commerce de sel étaient Agadès et Gobir. Donc la domination du Songhay sur le Kebbi était avant tout stratégique. Cette hégémonie permettait l'exploitation des richesses de la région du Kebbi dans les territoires haoussa de Kano, Katséna jusqu'Agadès et dans les territoires Touaregs de l'Aïr des Touareg Kel Antassar.

À cela, s'ajoute la politique des villages de culture. Il est connu que l'agriculture et le commerce étaient les principales activités de l'économie songhay. Pour ce faire, les Askias avaient accordé à l'agriculture une extrême priorité qui s'est caractérisée par la création de villages de culture. À ce sujet, les Tarikhs nous révèlent que les Askias avaient principalement développé des villages de culture dans le district du Dendi. Grâce aux intendants Missakoulallah et Moussa Sagassoro, nous connaissons les performances étonnantes de cette politique (Y. Bakayoko, 2021 : 139-144). La conquête du Kebbi et de l'ensemble du territoire jusque dans l'Aïr a permis d'étendre cette politique. Aussi, les revenus provenant des impôts en nature payés sur les récoltes, les troupeaux et la pêche d'un côté et les taxes et les droits de douanes sur l'activité commerciale de l'autre, permettaient non seulement de renflouer les caisses, mais aussi de dynamiser l'activité commerciale. Les régions haoussa étaient un important centre du commerce transsaharien. Des pistes transsahariennes partaient des territoires haoussa jusqu'au nord avec des axes Gao-Hawsa et Kanem-Bornu jusque dans la vallée du Nil (S.M. Cissoko, 1966 : 228-229.).

De ce qui précède, il apparaît clairement que la mainmise du Songhay au XVI^e siècle sur le Kebbi a eu un impact significatif sur l'économie et le rayonnement de l'empire. Il est alors évident que L'émancipation donc du Kebbi eu des répercussions sur l'économie Songhay. C'est pour toutes ces raisons, que le Kebbi constituait un enjeu majeur pour le Songhay. L'exploitation des richesses des régions du songhay de l'est et du sud-est dépendait de la vassalisation du Kebbi. Il constituait une voie d'accès à ces régions. Avec son indépendance, le Kebbi devint une barrière infranchissable pour une exploitation directe des territoires de l'est et du sud-est du Songhay. En effet, les voies d'accès à ces territoires transitaient par le Kebbi. La perte de cette cité par le Songhay rendait difficile l'exploitation des autres territoires haoussa que sont Kano, Gobir et Katsina et de la cité touareg d'Agadès. Face à cette situation, le Songhay s'est contenté d'une exploitation indirecte à travers le maintien des chefs locaux et le prélèvement de tributs contraignant pour ces cités. À ce propos, notons que « le sultan d'Agadès, paya un lourd tribut en or » estimé à 140.000 ducats [...]. « Quant à Kano, il prélevait le tiers des revenus de son tributaire » (J. Léon l'Africain, 1958 : 304-305).

Conclusion

Conquis par Sonni Ali, le Kebbi est resté un État vassal du Songhay jusqu'en 1517. C'est à l'occasion d'une révolte qu'elle s'est émancipée de l'hégémonie des Askias, qui avaient évincé du trône les Sonnis en 1493. Dès cet instant, le Kebbi établit avec le Songhay une relation conflictuelle dont les enjeux divergeaient d'un camp à l'autre. Pour le Kebbi, il s'agissait de préserver son indépendance alors que pour le Songhay, il était question de reconquérir le Kebbi afin d'exploiter au mieux les territoires conquis à l'est de l'empire. A l'issue de ce conflit, le Kebbi sortit vainqueur en réussissant à mettre en déroute les Songhays. Ainsi, la perte du Kebbi constitue pour le Songhay une grande perte économique.

Références Bibliographiques

ADAMU Mahdi, 1966, *Les hawsa et leurs voisins du soudan centrale, dans histoire générale de l'Afrique : Afrique du XII^e au XVI^e siècle*, Tome 4, Paris, UNESCO/NEA, 18 p.

BAKAYOKO Yaya, 2021, *Askia Daoud vie et œuvres (1549-1582)*, thèse de Doctorat en histoire, Université Alassane Ouattara, 358 p.

BARKINDO Mahammad, 1966, *Le kanem borno ses relations avec la méditerranée, le Baguirmi les autres États du bassin du Tchad, dans Histoire générale de l'Afrique, l'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Tome 5, Paris, UNESCO, p.51-72.

CADA Mosto, 1895, *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique 1445-1457* / publ. par M. Charles Schefer 1445-1457 / publ. par M. Charles Schefer, p.62-65.

Cissoko Sékéné Mody, 1966, *L'empire songhay du XII^e au XVI^e siècle, Histoire générale de l'Afrique: Afrique du XII^e au XVI^e siècle*, Tome 4, Paris, UNESCO/ NEA, 229 p.

CISSOKO Sékéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale (Moyen Age et Temps Moderne)*, Paris, Présence Africaine, 334 p.

DELAFOSSSE Maurice, 1922, *Les noirs de l'Afrique*, Paris, collection payot et cie, 139 p.

JEAN-LEON l'Africain, 1958, *Description de l'Afrique* In : Syria. Tome 35, p.304-305.

KATI Mamoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, Trad. O. Houdas et Maurice Delafosse, Paris, Maisonneuve et larose, 364 p.

LAYA Diouldé, 1966, *Les États hawsa*, Histoire générale de l'Afrique : Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle, Tome 5, Paris, UNESCO, 117 p.

MOHAMMADOU Eldridge, 1976, *Idriss Alamou ou l'apogée du Kanem-Bornu*, Libreville - Abidjan, Lion Neon, 114 p.

SADI Es-Abderahman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Trad. O. Houdas et E. Benoist, Maisonneuve et larose, 540 p.

SANGARE Souleymane, 2007, *Contribution à l'étude des armées au Soudan occidental VIII^e à la fin du XVI^e siècle*, Thèse de doctorat nouveau régime en histoire, Abidjan, Université de Cocody, 448 p.

SYLLA Anzoumana, 2022, *Contribution à l'étude des politiques musulmanes : le cas d'Askia Mohammed I^{er} au Songhay*, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara, 382 p.